



Préavis no 10/22 - Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme les années précédentes, l'élaboration du rapport de gestion de la Municipalité est l'occasion de se remémorer un certain nombre d'évènements que nous relatons ci-dessous.

Autorités

Durant l'année, la Municipalité a soumis 12 préavis au Conseil communal, et a tenu 29 séances ordinaires durant lesquelles elle a pris les décisions nécessaires à la bonne marche de la commune. En plus du traitement de dossiers, la Municipalité a assumé de multiples représentations et séances liées à des délégations.

Quatre citoyens ont fêté leur 80ème anniversaire et un autre son 90ème anniversaire ; ils ont été félicités par la Municipalité qui n'a pu organiser de réception à cet effet en raison de la pandémie.

La population résidente permanente au 31 décembre 2021 est de 775 habitants, dont 659 personnes de nationalité suisse et 116 de nationalité étrangère.

Aucune manifestation officielle n'a pu être organisée en 2021. En effet, la Fête de la musique, la Fête nationale, la réception des nouveaux citoyens, ainsi que le Giron des chanteurs de la Plaine de l'Orbe soutenu par la Municipalité n'ont pu avoir lieu en raison de la pandémie.

Administration

Personnel

Au 1^{er} octobre, Mme Nicole Guye est entrée en fonction pour un poste de travail de 0.8 pour le remplacement de la boursière, Mme Roselyne Maradan, qui partira en retraite à fin janvier 2022.

Démarche de mise en place de la Gestion électronique des documents (GED)

La démarche de mise en place de la GED (Gestion électronique des documents) s'est poursuivie en 2021, avec notamment la mise en place de deux workflows, pour la validation des factures et pour la distribution du courrier aux municipaux, selon leurs dicastères.

Police des constructions

20 nouveaux dossiers de permis de construire ont été traités, notamment :

- aucune nouvelle construction dans le village ;
- deux démolitions et reconstructions ;
- deux transformations/rénovations dans le village ;

- deux piscines ;
- la mise à jour de l'antenne de téléphonie dans l'église ;
- une pergola au restaurant du centre du village ;
- trois améliorations thermiques ;
- trois transformations ou changements d'affectation dans la zone de Chamard ;
- le reste étant des dossiers de moindre importance.

Dans son interaction avec les promoteurs, la Municipalité continue d'être particulièrement attentive aux points suivants :

- Maintien d'un équilibre démographique, en équilibrant le nombre de petits logements (studios ou 2 pièces) - souvent préférés par les promoteurs pour des questions essentiellement économiques – avec celui des logements à caractère plutôt familial (3-5 pièces).
- Intégration architecturale.
- Application de la règle des 2 places de parc par logement.
- Arborisation.

Le dossier concernant l'antenne de téléphonie Swisscom (5G) a suscité un certain nombre de réactions et d'interpellations ou oppositions de la part de nos concitoyen(ne)s. Afin de répondre à ces dernières, un projet est en cours qui doit faire la lumière sur le niveau du rayonnement auquel sont ou seront soumis les lieux sensibles du centre du village, en particulier le pavillon scolaire. Selon les résultats, des actions éventuelles pourront être proposées par la Municipalité.

Sports

La Fondation sportive du Mont de Chamblon a vu son président, M. Jean-Louis Klaus, quitter sa fonction en raison d'un déménagement courant 2020. Le poste a été repourvu début 2021 par M. Béat Holzer. Le résultat financier de l'exercice 2021 est de Fr. 394.-- et la fondation a une trésorerie de Fr. 18'961.40 permettant selon les besoins d'effectuer des investissements ces prochaines années.

Domaines et bâtiments

L'entretien des bâtiments fait l'objet d'un suivi régulier, afin de maintenir le patrimoine de la commune.

La désinfection mise en place depuis mars 2020 s'est poursuivie durant l'année 2021. À la rentrée scolaire en août 2021, nous avons réduit les passages de désinfection, tout en restant vigilants au moment des nettoyages journaliers.

Les commentaires ci-dessous comprennent les travaux importants réalisés dans les différents bâtiments communaux durant 2021 :

Grande salle

Une inondation survenue dans la salle de gymnastique au mois de mai à la suite d'une rupture dans un des tuyaux de chauffage a nécessité d'importants travaux d'assèchement, fort heureusement le revêtement n'a pas subi des dommages irrécupérables. Dès lors, les tuyaux de chauffage sous le sol de gymnastique ont été abandonnés et remplacés par des tuyaux neufs et faciles d'accès.

Avec les dispositifs sanitaires toujours en vigueur durant 2021 et la recommandation de se laver les mains minutieusement et fréquemment, nous avons également installé un chauffe-eau dans le local de la Parascole pour permettre aux enfants de se laver les mains à l'eau chaude.

Maison de Commune

Dans les bureaux de l'administration communale, une rénovation complète des plafonds a été nécessaire en raison de l'effondrement du crépi. Vu l'importance des travaux et l'obligation de déplacer tous les meubles, nous avons également profité de changer dans tous les bureaux le tapis posé en 1991. Les travaux de peinture et l'installation de nouveaux luminaires ont permis aux bureaux de l'administration de profiter d'une rénovation complète.

La Municipalité a priorisé les travaux de mise en conformité de toutes les barrières de sécurité autour de la Maison de Commune, du parking et de la Place du village. Hormis la mise en conformité, ces nouvelles barrières en acier inox donnent un aspect plus moderne à l'ensemble de la Maison de Commune.

Urbanisme

La Municipalité avait organisé, le 8 novembre dernier, une séance thématique permettant de faire le point et de pouvoir poser toutes les questions utiles concernant l'aménagement du territoire de notre commune, tant à l'échelle de l'AggloY qu'à l'échelle de la planification de zone, telle celle de Chamard qui poursuit son cours.

Le projet de Plan d'affectation communal (désormais dit PACom, anciennement appelé Plan général d'affectation) a donc pu être repris, suite à la crise sanitaire. Il a fait entretemps l'objet d'un examen préliminaire positif auprès de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). Indiquons encore que le PACom prendra en compte également les lisières des forêts, de façon rigoureuse. Avec l'établissement du PACom, la réglementation en matière de police des constructions doit être revue et adaptée à la législation.

Durant un peu plus d'un semestre, le Projet d'agglomération (PA 4) a été établi et remis à la Confédération ; ce projet a fait l'état de toutes les mesures préconisées dans les PA 1 et PA 2 (pour rappel, l'AggloY n'avait pas fait un PA 3). Le nouveau Projet d'agglomération avait été principalement élaboré pour la priorisation et la création de l'Axe principal d'agglomération (APA). Pour l'heure, la Confédération n'a pris aucune décision au sujet du PA 4, devant être aussi la base du futur PA 5, voire d'un éventuel plan directeur d'agglomération.

Routes

Les travaux d'entretien des chemins et des routes font l'objet d'un suivi régulier. Des réfections du revêtement de la Rte du Crêt et de la Rte des Corbes ont été réalisées.

Nous vous communiquons ci-après le récapitulatif des travaux de réfection évalués dans le rapport du bureau Perret-Gentil, et suite à l'inspection des routes communales effectuées par les membres du groupe de travail sur la rénovation des routes.

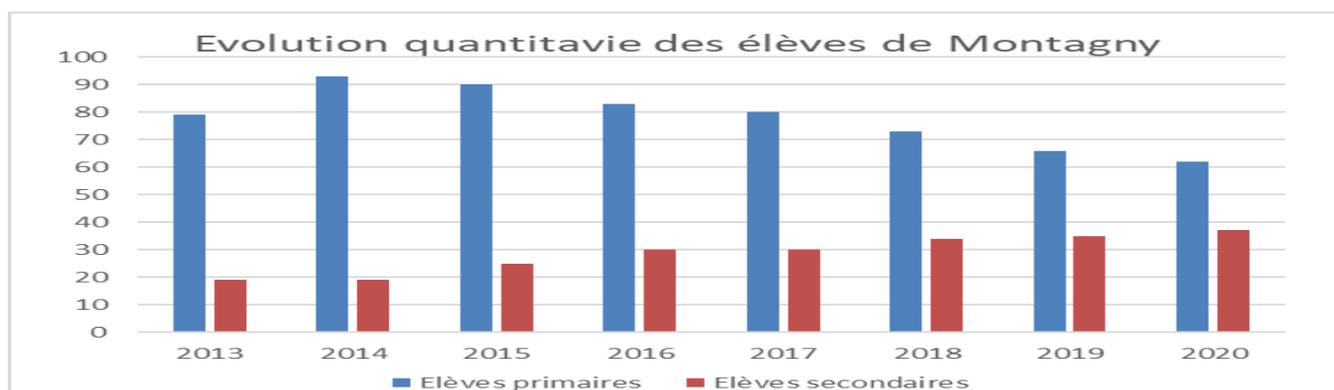
Réfection des routes et chemins selon motion déposée lors de la séance du Conseil communal du 27.10.2014						
Rue ou Chemin	Synthèse travaux à effectuer	Devis estimatif Fr. HT travaux routiers seuls à court/moyen terme	Priorité	Effectués	En cours	A venir
Clos Lucens	- Réfection dalle béton devant restaurant - Réfection locales au carrefour avec Grand-Rue	6'000.--	1	2016		
Route du Crêt	- Bas du chemin à refaire sur 100 m yz carrefour Cotty - Pose d'un nouveau tapis sur tout le chemin	300'000.--	1	partiel		2023
Secrétaires	- 30 m à refaire sur le haut (carrefour Vignette) - Réfection des joints de chaussée sur partie basse	50'000.--	2	2019		
Vignette	- 50 m vers réservoir à assainir	40'000.--	2	2019		
Chemins AF en plaine	- Réfections locales vers Jonction-Ouest - Réfection complète vers serres Stoll	400'000.--	2			
Cléettes				2018		
Moulin Chpauis	Concassé			2019		
Chemin des Marais	Enduit bicouche			2019		
Grand-Marais				2017		
Grand-Rue	- Réfections locales joints vers no 20 - Réfections locales joints vers carrefour avec Corbes	10'000.--	3	2018		
Corbes	- 30 m vers réservoir : bord chaussée côté Orbe à assainir - Elargissement sur 220 m à pévoir côté cimetière	90'000.--	3	partiel		2022
Borette	- Accotement à assainir sur 30 m	10'000.--	3	2017		
Cotty	- Joint à assainir sur l'axe de la chaussée - Dalles béton à assainir sur 20 m	40'000.--	3	2017		
Temple	- Assainissement locaux, réfections de joints - Pose d'un nouveau tapis sur tout le chemin	120'000.--	3			2023-24
Château	- Sur 60 m, assainissement locaux, réfections de joints - Pose d'un nouveau tapis sur tout le chemin	40'000.--	3	2021		
Riettaz	- Bon état					

Instruction publique

L'Association scolaire intercommunale de Grandson et environs a tenu trois assemblées du législatif durant l'année écoulée. La première en juin avec, à l'ordre du jour, le budget de l'année scolaire 2021-2022, ainsi le projet de bibliothèque scolaire sur le site de Grandson. Depuis le début de la législature, la commune de Montagny est représentée par Mmes Dominga Leuenberger et Orlita Lefèbvre, ainsi que M. Pierre-Alain Lunardi.

En octobre, la deuxième assemblée a accepté les préavis institutionnels de début de législature.

En décembre, la dernière séance a vu le retrait de plusieurs préavis par le Comité de direction quelques jours avant par manque de préparation.



Pour rappel, le budget de l'ASIGE est fait sur l'année scolaire et non sur l'année civile, ce qui n'est pas conforme au règlement sur la comptabilité des communes. En principe, ceci devrait changer durant la législature 2021-2026.

Sur le plan financier, les communes associées font face à une augmentation des charges relativement importantes. Pour rappel, la répartition pour les communes est de 50% par habitants et 50% par élèves. Dans le tableau ci-dessous, il s'agit des montants (en CHF) uniquement pour Montagny.

Tableau indiquant l'évolution des coûts de 2018 à 2022 :

Périodes comptables	Primaire		Secondaire	
	Habitants	Elèves	Habitants	Elèves
Comptes 2018-2019	226.13	2'317.84	220.71	4'286.41
Comptes 2019-2020	203.67	2'446.98	229.26	4'893.11
Budget 2020-2021	223.22	2'526.44	366.70	7'826.52
Budget 2021-2022	228.11	2'711.59	377.40	7'517.37

Depuis plusieurs années, un dossier inquiète la Municipalité de Montagny ; il s'agit de la gestion des infrastructures de l'ASIGE. Le projet de complexe scolaire à Champagne a un modèle de financement mal défini, preuve en est le montant des investissements changeant très régulièrement entre 24 et 32 millions.

L'absence d'une vision sur les besoins d'infrastructures, notamment pour la partie « ouest » de l'ASIGE (où se situe Montagny), devrait être comblée par un plan de développement présenté courant 2022. La Municipalité de Montagny a rencontré à ce titre à deux reprises le CoDir pour en discuter ces trois dernières années. Selon les informations, le besoin serait de 16 classes. Ce complexe scolaire pourrait se situer à Montagny.

Un site Internet est à disposition pour de plus amples informations : www.asige.ch.

Précolaire et parascolaire

Deux séances du Réseau d'accueil de jour des enfants de Grandson et environs ont eu lieu respectivement au mois d'avril et septembre. Le budget s'élevait à Fr. 1'774'600.-- et la participation prévue pour Montagny s'élevait à Fr. 116'390.-- selon le graphique ci-dessous.

FADEGE/RADEGE contribution budget 2021

Répartition des frais de fonctionnement des structures

Par secteur	Précolaire	Parascolaire I	Parascolaire II	Totaux
Répartition par secteur	506'400.00	773'000.00	495'200.00	1'774'600.00
Nombre de places	88	216	165	469

Répartition	Précolaire		Parascolaire I		Parascolaire II		Total
	Structure 21-22	Total	Structure 31-32-33-34-35-36	100%	Participation place Structure 51-52-53-54-55	7H/8H	
Occupation des enfants de Montagny	4.75%	4.75%	6.93%	6.93%	25	35	
Calcul	506'400 x 4.75%	24'050.00	703'700 x 6.93%	53'540.00	16'000.00	22'800.00	116'390.00

Contribution à la prestation

Répartition des frais de fonctionnement réseau et des contribution socle et fonds de réserve : Fr. 21,85 /hab.

Restitution fonds COVID

16'070.45

1'585.35

134'045.80

De plus en plus de parents demandent l'accueil de leurs enfants pour le repas de midi. L'espace repas lancé en 2019 à l'Ancien collège pour les enfants en 7^e et 8^e (Harmos) accueillait jusqu'à 8 enfants pour le repas de midi à ses débuts. Aujourd'hui, ce sont plus de vingt enfants qui se rendent régulièrement à l'infrastructure de l'Ancien collège pour y prendre leur repas.

Social et santé

À la suite de la pandémie, il était difficile d'organiser une sortie pour les Seniors en 2021. Puisqu'en 2020, nous n'avions également rien pu organiser, la Municipalité a décidé d'offrir à tous les retraités du village un bon de CHF 50.-- à consommer au restaurant O'Vertige.

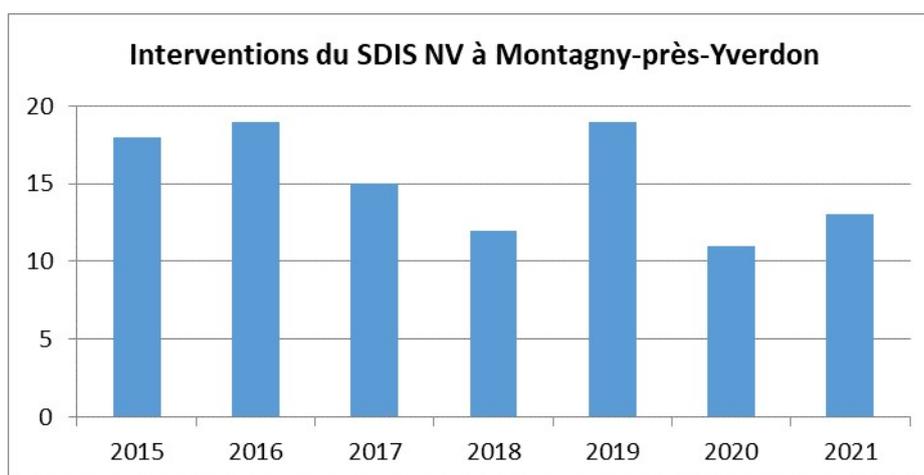
Après une analyse fort détaillée, la Municipalité a procédé à l'achat de deux défibrillateurs. Un est installé dans le hall de la Grande salle, l'autre se trouve à côté du pilier public à la Place du village. Des cours ont été organisés pour les membres du personnel et des membres du Conseil communal. Tout en souhaitant de ne jamais devoir les utiliser, la Municipalité a jugé impératif de se munir des défibrillateurs dans le cadre de la santé publique.

Défense incendie et secours

A la fin de l'année 2021, le détachement d'appui (DAP) Y3 de Montagny est composé de 27 hommes et femmes, dont 6 proviennent de Montagny.

Le DAP est sorti 17 fois durant l'année écoulée, dont 4 hors de la commune de Montagny. Sur notre commune, il y a eu notamment, 4 alarmes automatiques, 2 incendies, 4 pollutions, dont une sur l'autoroute et 2 inondations.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des interventions ces dernières années.



L'année a été particulièrement marquée par les crues du Lac de Neuchâtel qui ont mobilisé plusieurs centaines de pompiers durant deux semaines. Ceci a été possible grâce au soutien humain d'autres SDIS du Canton et à la Protection civile qui ont apporté un soutien logistique très conséquent ou encore pour effectuer la surveillance des installations de pompage durant les nuits.

Le dossier très important de la révision des statuts, restés très controversés depuis le début de l'Association intercommunale (notamment en raison de la majorité des sièges yverdonnois au Comité de direction) a été refusé par plusieurs communes en 2021. Dès lors, le Comité de direction doit recommencer le travail et tenter de trouver une autre solution ou convaincre.

Après 30 ans de bons et loyaux services, le véhicule d'intervention de Montagny (acquis par la commune à l'époque) a été changé par l'ECA en début 2021. Ce dernier permet de transporter davantage de personnes et d'avoir une capacité de traction beaucoup plus importante que l'ancien.

Un site Internet du SDIS NV permet d'obtenir d'autres informations, notamment le rapport de gestion de l'Association intercommunale ou les comptes sous : <https://sdisnv.ch/>.

Protection civile

Le bataillon de l'ORPC JNV est composé de 656 astreints, dont 96 à la FIR (formation d'intervention rapide engagé en une heure) et de 7 collaborateurs professionnels.

La composition du CoDir a changé avec la nouvelle législature et toujours présidée par M. Pierre-Alain Lunardi ; ce dernier a participé à cinq réunions des présidents. Durant ces séances, de nombreux points ont été traités, comme par exemple les comptes et budgets du fonds cantonal, le projet (Tetris) de réorganisation de la protection civile vaudoise, la rénovation des bâtiments du SSCM. M. Pierre-Alain Lunardi a été élu président de cette assemblée, ayant notamment pour vocation l'élaboration de la stratégie de la Protection civile vaudoise.

Le projet Tetris lancé en 2019 par l'Assemblée de présidents vaudois a continué son travail. Pour rappel, l'entrée en vigueur de la LPPCi au 1^{er} janvier 2021 a eu pour conséquence une baisse importante d'astreints.



Source : rapport du projet Tetris

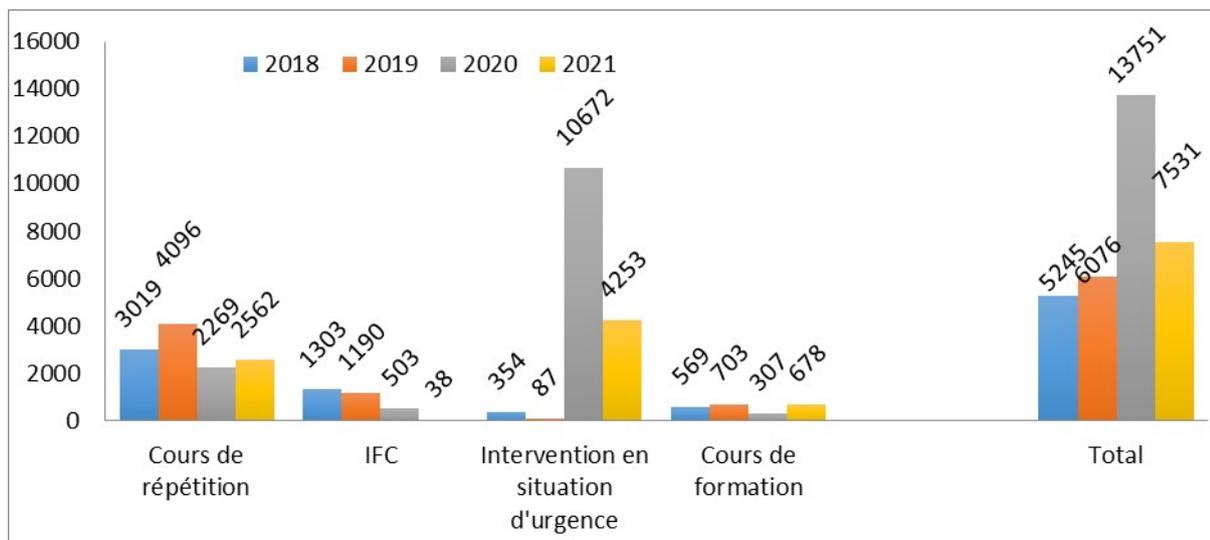
Depuis octobre 2021, le groupe de travail Tetris est composé de M. Denis Froidevaux (chef de service du SSCM), M. Louis-Henri Delarageaz (commandant de la Protection civile), M. Pierre-Alain Lunardi, (président du CoDir ORPC JNV et président de l'assemblée des CoDir).

Une rencontre a eu lieu avec une délégation du Conseil d'Etat en février pour aborder notamment les questions financières d'une réorganisation. Le rapport final de l'avant-projet a été remis aux CoDir vaudois en septembre 2021 avec une phase de consultation jusqu'en mars 2022.

Le CoDir a poursuivi les travaux pour réduire le nombre de locaux à travers le district dans le but de pouvoir mettre en place une base opérationnelle réunissant les locaux administratifs, ainsi qu'une partie de matériel pour les premières urgences (FIR), ainsi que des éléments de logistique devant être centralisés. Bien entendu, les trois postes de commandement régionaux demeurent à Yverdon, à Orbe et à la Vallée de Joux, équipés de matériel décentralisé.

Grâce notamment à l'appui de la Syndique d'Orbe et ancienne membre du CoDir, le projet de base opérationnelle à Orbe avance à un bon rythme malgré quelques soucis liés à des oppositions ayant engendré un redimensionnement du projet. La construction du bâtiment, dont l'ORPC sera locataire, devrait voir le jour en été 2023.

Le graphique ci-après met en évidence le nombre de jours de service de ces quatre dernières années selon les prestations de notre ORPC.



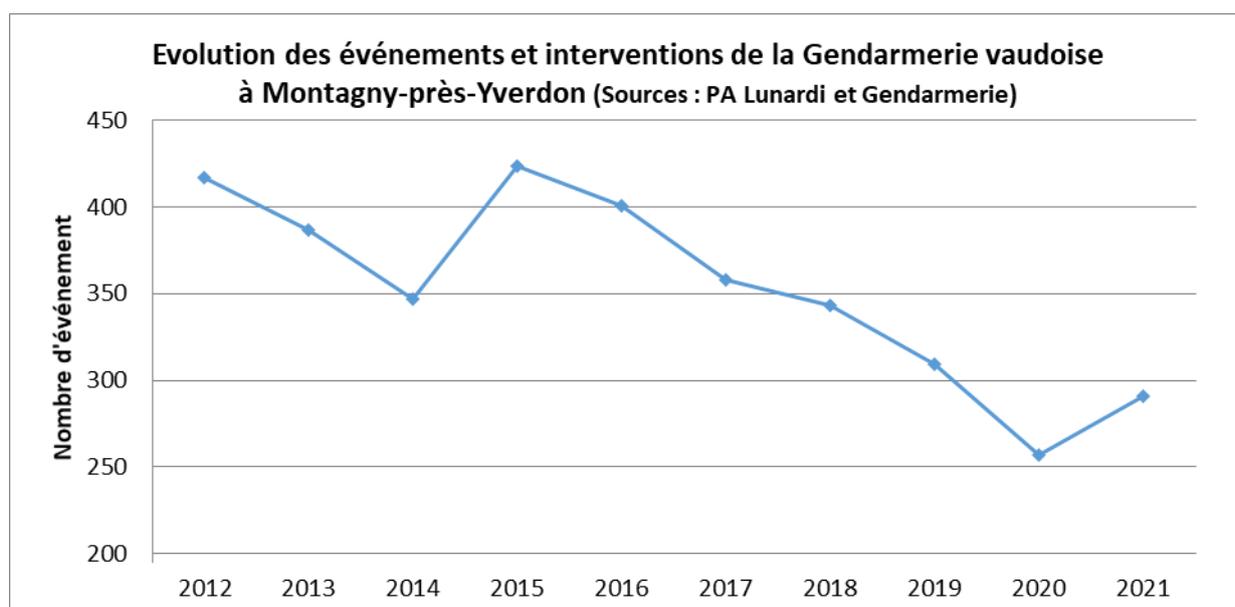
Source : ORPC JNV

Pour terminer, le CoDir a passé, pour la première fois, une demi-journée accompagné du personnel professionnel, afin d'établir un programme de législature. Cet outil de pilotage politique permet non seulement de définir une vision prospective des besoins de notre organisation pour faire face aux besoins de la population et de nos partenaires, mais également d'avoir des jalons durant la législature pour un suivi des projets et l'évaluation des objectifs. Ce programme sera présenté au Conseil intercommunal en 2022 et transmis aux communes associées.

Le coût par habitant reste stable avec un montant de Fr. 18.-- en 2021. Un site Internet est à disposition pour de plus amples informations sur notre ORPC : <https://protectioncivile-jnv.ch/>.

Police

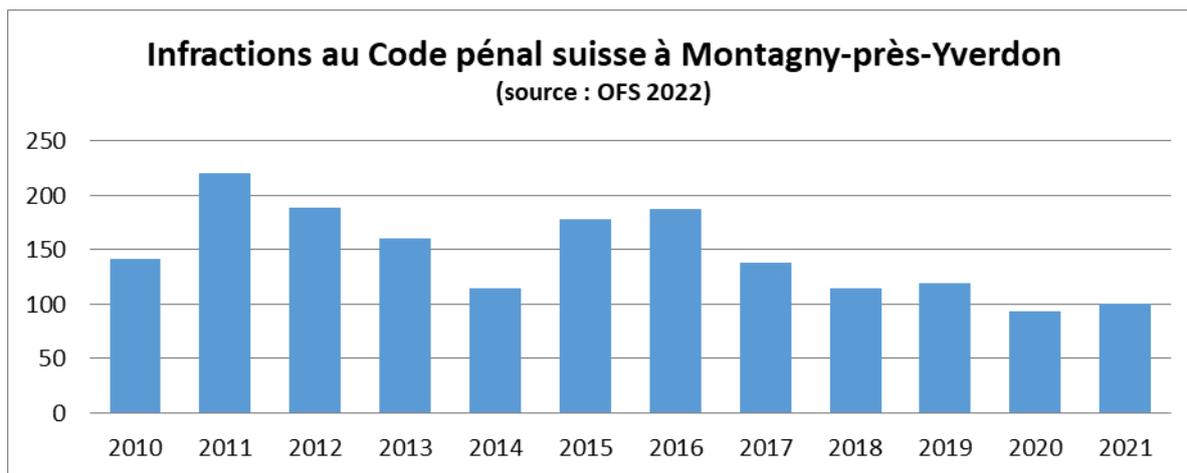
L'année 2021 a connu de nouveau une baisse du nombre d'événements à Montagny, sachant que 2020 a été particulière en raison de la situation sanitaire. La zone de Chamard reste en tête de l'activité de la police cantonale, sachant que sur la partie village, cela ne concerne que 17.8% des interventions.



La Gendarmerie a effectué quatre contrôles radar sur notre territoire, dont les résultats sont largement en dessous de la moyenne vaudoise en terme d'infractions.

Le radar préventif de la commune a été installé durant trois périodes de l'année. La vitesse moyenne sur la commune dans la zone 50 km/h est de 36 km/h. La situation est bonne, puisque seulement 6.1% des conducteurs sont en excès de vitesse. Les chiffres doivent être pris avec prudence, car parfois les cyclistes figurent dans ces données.

L'année 2021, s'agissant spécifiquement des infractions pénales, a connu également une légère baisse, tout particulièrement au niveau du patrimoine. Le graphique ci-dessous met en évidence uniquement les infractions au Code pénal.



Le groupe de travail technique mandaté en 2018 par le Conseil cantonal de sécurité (CCS), ayant pour objectif final de proposer un nouveau modèle de facture policière, a présenté son rapport final, transmis au CCS en février 2021. Les communes délégatrices sont représentées par M. Jean-Christophe de Mestral (membre du CCS) et remplacé au CSS par M. Pierre-Alain Lunardi (président AVCD), dès l'automne 2021. Le rapport intermédiaire a été transmis au CCS en juin 2020 et le final en février 2021. Le Conseil cantonal de sécurité a stoppé ce dossier en attendant que celui de la péréquation puisse démarrer et ainsi faire le lien notamment avec les dépenses thématiques.

Finances

En ce qui concerne les finances, vous trouverez toutes les indications nécessaires dans le rapport des comptes 2021, ainsi que dans la brochure des comptes de fonctionnement et du bilan.

Conclusions

La Municipalité tient à remercier le Conseil communal de son apport constructif. De même, elle a apprécié la collaboration des commissions.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission,

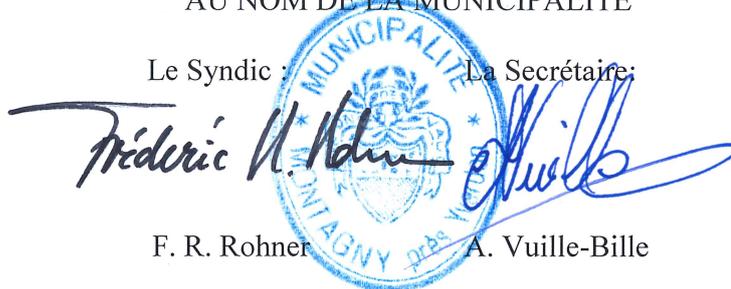
d é c i d e

Article 1 d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021.

Ainsi approuvé en séance de Municipalité du 23 mai 2022 pour être soumis à la Commission de gestion et au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire:



F. R. Rohner A. Vuille-Bille